

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2008

PROTECTION DU SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES - (n° 735)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 46 Rect.

présenté par
Mme Filippetti, M. Bloche, Mme Girardin, Mme Got, M. Montebourg,
M. Nayrou, M. Raimbourg, M. Urvoas, Mme Vallet, M. Valls
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 9 de la commission des lois

à l'ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 de cet amendement par les mots :

« ou privés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.